

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,
la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 39,
- VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 18 octobre 2017,

ARRETE :

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2017, la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, au titre de la promotion interne, s'établit comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

FRENOT	Aude
ROUSSEL-GALLE	Samuel

Au titre de l'ancienneté :

PLU	Cédric
UTJESENOVIC	Michel

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon, le 18 octobre 2017

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Marie-Guite DUFAY DE LA CÔTE-D'OR

Date: 24 OCT. 2017

